

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 06 AVRIL 2018

Date de la convocation : 30 mars 2018

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

EXCUSES :

DELIBERATION N° 04/2018-04
AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL M14
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu l'instruction comptable M14 auquel est soumis le budget principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal M14,

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture excédentaire de 105 770,49 euros :

	<i>en euros</i>
Résultat de fonctionnement (excédent)	80 764,15
Résultat d'investissement (excédent)	25 006,34
Reste à réaliser 2017	0,00
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 (excédentaire)	105 770,49

Le résultat de fonctionnement 2017 est excédentaire de 80 764,15 €.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 25 006,34 €.

Le résultat global de clôture 2017 est excédentaire de 105 770,49 €.

Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	9 086,66 euros
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté - (en section de fonctionnement)	71 677,49 euros
Compte 001 – excédent d'investissement reporté (en section d'investissement)	25 006,34 euros

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 9 086,66 euros. Il correspond au versement d'une dotation complémentaire à la section d'investissement. Cela permet d'équilibrer la section d'investissement et de ne pas demander de participation des membres sur cette section. Les membres sont ainsi sollicités uniquement sur la section de fonctionnement.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré:

- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- 9 086,66 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)
- 71 677,49 euros en section de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté)
- 25 006,34 euros en section d'investissement (compte 001 – excédent d'investissement reporté)

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

Fait à Montauban, le **06 AVR. 2018**

Le Président,
Jean-Philippe BESIERE



et de la publication le